

L'ACTU

Newsletter Pôle « Développement Projets » MSHS-Toulouse

Décembre 2017

Contact/Réalisation : Danièle DATTAS
Chargée des partenariats
<http://mshs.univ-toulouse.fr/>



APPELS A PROJETS



PROGRAMME PARCECO –PARTICIPATION DE CONFERENCIERS FRANCAIS A DES SEMINAIRES OU ECOLES D'ETE →Pays d'Europe centrale et orientale

Ce programme vise à faciliter la participation d'intervenants français dans des séminaires et des écoles d'été de haut niveau organisés dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Les manifestations peuvent être : des **écoles d'été** s'adressant à des docteurs, voire des enseignants confirmés, ou des **séminaires** de 3 à 5 jours .

Les dossiers doivent être constitués et présentés par le laboratoire ou organisme français assumant la responsabilité de la coordination de la contribution française à la manifestation scientifique concernée.

Ils comprennent les documents suivants :

- un formulaire de demande,
- un relevé d'identité bancaire du comptable chargé de la gestion de la manifestation,
- le programme détaillé de la manifestation,
- le curriculum vitae de chaque conférencier.

Ce programme est ouvert à toutes les disciplines scientifiques y compris les sciences humaines et sociales.

Modalités de financement

L'aide accordée couvre les frais de voyage aller-retour et/ou les frais de séjour dans les limites applicables aux personnels de l'État et assimilés.

Date limite de candidature : au moins 4 mois avant la date prévue de la manifestation

Un dossier complet, scanné, sera adressé par voie électronique à :

aces-parceco@education.gouv.fr

[Télécharger le formulaire de demande](#)



PROGRAMME ACCES –PARTICIPATION DE CHERCHEURS ORIGINAIRES DES PAYS D’EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE →SEMINAIRES, COLLOQUES OU CONGRES EN FRANCE

Afin de favoriser et d'intensifier les relations entre les laboratoires français et ceux des pays d'Europe centrale et orientale, le MENESR a mis en place le programme ACCES

ACCES vise à encourager la participation de chercheurs originaires de ces pays à des séminaires, colloques ou congrès organisés en France.

Les dossiers doivent **être constitués et présentés par l'organisateur** de la manifestation scientifique. Ils comprennent notamment les documents suivants :

- le formulaire de candidature
- un relevé d'identité bancaire du comptable chargé de la gestion de la manifestation (à l'exception des comptes personnels)
- le programme détaillé de la manifestation
- le CV de chaque participant.

Les dossiers de candidatures doivent être constitués et présentés par l'organisateur de la manifestation scientifique, et déposés **au moins 4 mois avant la date prévue de la manifestation**.

Les demandes ne devront pas concerner des chercheurs étrangers résidant en France de façon habituelle.

Et l'aide accordée couvre les frais de voyage aller-retour et/ou les frais de séjour. Les frais d'inscription peuvent aussi être pris en charge dans quelques cas exceptionnels dûment motivés.

Modalités de financement

L'aide accordée couvre les frais de voyage aller-retour et/ou les frais de séjour. Les frais d'inscription peuvent aussi être **pris en charge dans quelques cas exceptionnels dûment motivés**.

Un dossier complet, scanné, sera adressé par voie électronique à :

aces-parceco@education.gouv.fr

[Télécharger le formulaire de demande](#)



PROGRAMME DE MOBILITE POST-DOCTORALE

PRESTIGE est un programme de co-financement de mobilité (1/3 des coûts) destiné aux post-doc et ouvert à tous les domaines scientifiques.

Le programme PRESTIGE, coordonné par Campus France, est co-financé par le l'action Marie Curie (AMSC) COFUND du FP7 (action Marie-Curie). PRESTIGE a officiellement commencé le 1er Septembre 2014 pour une durée totale de 5 ans (01/09/2014 – 31/08/2019).

PRESTIGE doit contribuer à renforcer et à élargir les diverses initiatives de mobilité existantes, et rendre ainsi la France et l'Europe de la recherche plus attrayant pour les chercheurs.

PRESTIGE vise à favoriser la mobilité internationale des chercheurs post-doc, et se décline sous trois programmes de mobilité :

- **INCOMING** (mobilité de 12 à 24 mois, 41k€/an max) applicable aux chercheurs étrangers ou français conformément aux règles des AMSC de mener à bien leurs travaux de recherche post-doctorale en France;
- **OUTGOING** (mobilité de 6 à 12 mois, 22k€ max/an) pour les chercheurs de France qui souhaitent réaliser un projet de recherche post-doctoral dans un autre pays;
- **RE-INTEGRATION** (mobilité de 12 à 24 mois, 47520€/an max) destiné aux ressortissants de l'UE ou de pays associés travaillant dans la recherche depuis au moins 3 ans dans un (autre) pays tiers de venir en France pour développer leur carrière.

Prochaine date limite de candidature : **31 Décembre 2017**

Pour en savoir plus :

<http://www.campusfrance.org/en/prestige>



INSHS – Contrats doctoraux avec mobilité internationale 2018

L'InSHS ouvre un appel à candidature pour attribuer **quatre contrats doctoraux de 36 mois**.

L'objet de l'appel est d'examiner des dossiers soumis par un encadrant ou des co-encadrants habilités à diriger une thèse dans une école doctorale qui proposent un sujet de doctorat.

Ces dossiers doivent être conçus sur le principe d'un montage entre une unité de recherche en France dont le CNRS est tutelle ou co-tutelle et une unité de recherche à l'étranger dans laquelle **les doctorants devront obligatoirement séjourner 20 mois**.

Des sujets impliquant plusieurs unités à l'étranger sont recevables. Toutes les disciplines des sciences humaines et sociales sont éligibles. Les dossiers sont à remettre **pour le 15 décembre 2017**.

Newsletter Décembre 2017

Contact : daniele.dattas@univ-tlse2.fr

Pour les sujets retenus, les encadrants se chargeront de piloter le recrutement du doctorant, après validation de la candidature par l'InSHS. Le contrat doctoral débutera le **1^{er} octobre 2018**. Le sujet proposé doit faire l'objet d'une thèse avec une première inscription à la rentrée universitaire 2018.

Les dossiers directement soumis par des doctorants ne seront pas évalués.

Les pays concernés sont : Chine, Etats-Unis, Inde, Japon, Mexique, Pérou, pays de l'ASEAN, Taiwan

A déposer au plus tard le 15 décembre 2017 minuit

[Pour en savoir plus et télécharger le formulaire](#)



APPEL A PROJETS 2018

Le Fonds France-Berkeley soutient les échanges et collaborations scientifiques entre Berkeley et les établissements d'enseignement supérieur en France. Tous les champs disciplinaires sont concernés.

Les candidatures correspondant à l'organisation d'ateliers et de conférences (en sciences humaines) sont particulièrement encouragées.

Le montant maximum par projet est de 12 000\$. Les projets doivent se dérouler entre le 1er Juillet et le 31 décembre 2018.

[L'information en ligne](#)

[Soumission en ligne des candidatures](#)

Date limite de candidature : 31 Janvier 2018



BOURSE D'ETUDE CHATEAUBRIAND : Appel à candidatures

2018/2019

Le programme de bourses Chateaubriand **pour des doctorants scientifiques**, a pour but d'initier ou de renforcer des collaborations ou des projets conjoints entre des équipes de recherche françaises et américaines.

Ces bourses financent les doctorants inscrits dans une université américaine qui s'engagent dans un projet de recherche avec un laboratoire français.

Ce programme est mis en place par le Service pour la Science et la Technologie (SST) de l'Ambassade de France à Washington en partenariat avec des universités et des organismes de recherche en France et aux Etats-Unis comme le [CNRS](#), l'[Inria](#), l'[Inserm](#) et l'[Université Paris-Saclay](#).

Il est partenaire de la National Science Foundation (NSF) dans le [programme GROW](#).

Tous les domaines des Sciences, Technologie, Ingénierie, Mathématiques et Santé sont éligibles

Date limite de candidature : 16 Janvier 2018

Pour en savoir plus : <http://www.chateaubriand-fellowship.org/>



BOURSES POUR CHERCHEURS ET DOCTORANTS 2018–2019

La Commission franco-américaine accorde chaque année environ une centaine de bourses à des étudiants et des chercheurs américains et français à travers son programme Fulbright et les programmes de ses partenaires.

En matière de mobilité sortante vers les États-Unis, elle est le seul organisme financé sur fonds publics à distribuer un nombre si conséquent de bourses et des financements si importants.

Prochaine date limite : 1^{er} Février 2018 (chercheurs statutaires et doctorants)

Pour en savoir plus : <http://fulbright-france.org/>



MOBILITE DE LA JEUNE RECHERCHE 2018 – FINANCEMENT DE MISSIONS A L'ETRANGER

Afin d'encourager la mobilité des jeunes chercheur-e-s à l'international, le GIS Institut du Genre lance une **campagne de financement de missions de recherche à l'étranger** qu'il s'agisse d'observations, d'entretiens, de dépouillement d'archives, de recherches en bibliothèque ou d'une collaboration avec des chercheur-e-s étrangers sur un projet commun.

Cette aide concerne les jeunes docteur-e-s qui ne peuvent plus bénéficier de financements en provenance des Écoles doctorales de leur ancien établissement de rattachement, ainsi que les doctorant-e-s en complément des sommes allouées par leurs équipes et/ou leurs Écoles Doctorales de rattachement.

Les candidat-e-s doivent relever d'une [équipe partenaire du GIS](#).

Le montant du financement est plafonné à **3000 euros** et devra être dépensé en 2018, le versement se faisant à partir de la fin février 2018.

La demande de financement devra être accompagnée d'un argumentaire avec descriptif de la mission, d'une lettre d'acceptation du séjour s'il y a lieu, d'un budget prévisionnel, d'une lettre de soutien d'un membre statutaire de l'unité de recherche dont relèvent les demandeur-e-s et d'un CV.

L'ensemble de ces documents devront être transmis à l'adresse suivante : sg-gis-idgenre@mshparisnord.fr

Date limite de candidature : 12 Février 2018

<http://institut-du-genre.fr/fr/et-la-jeune-recherche/missions-mobilite-des-jeunes/mobilite-de-la-jeune-recherche/article/aide-a-la-mobilite-de-la-jeune>